

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 novembre 2022

PLFR POUR 2022 - (N° 393)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 473

présenté par

Mme Garin, Mme Arrighi, M. Ben Cheikh, Mme Sas, M. Bayou, Mme Belluco, Mme Chatelain,
M. Fournier, M. Iordanoff, M. Julien-Laferrière, Mme Laernoës, M. Lucas, Mme Pasquini,
M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sebaihi, M. Taché,
Mme Taillé-Polian et M. Thierry

ARTICLE 4**ÉTAT B****Mission « Travail et emploi »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	Autorisations d'engagement suppl. ouvertes	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement suppl. ouverts	Crédits de paiement annulés
Accès et retour à l'emploi	0	-273 000 000	0	-524 000 000
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	0	0	0	0
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	0	0	0	0
Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail	0	0	0	0
TOTAUX	0	-273 000 000	0	-524 000 000
SOLDE		+273 000 000		+524 000 000

EXPOSÉ SOMMAIRE

Avec cet amendement, le groupe Ecologiste demande qu'il y ait un débat sur les annulations de crédits et autorisations du programme 151 « Accès et retour à l'emploi » de la mission Travail et a minima que des éclaircissements puissent être apportés.

En pleine réforme en cours de l'assurance chômage via le projet de loi « portant mesures d'urgence relatives au fonctionnement du marché du travail en vue du plein emploi », découvrir en fin d'année via le projet de loi de finances rectificative que des crédits et autorisations pour l'allocation spécifique de solidarité (ASS) sont en sous-exécution à hauteur d'un demi milliard est particulièrement préoccupant et questionne un peu plus sur la nécessité du dernier projet de loi.